

La Fontaine Musicale

La Communauté de communes adhère à l'association « La Fontaine Musicale » dont

le siège est à l'école de musique de Doué-la-Fontaine. Cette association a été créée en 2007, suite à la dissolution de l'association « Ecole de musique » et à la création du Syndicat mixte de l'école intercommunale de musique du Saumurois. Elle vient en complément de l'école de musique La Fontaine Musicale de Doué-la-Fontaine se compose de la **chorale Troglodis-simo**, l'**Orchestre Sirocco**, le **Jazz Band**, l'**Atelier de musique et danses traditionnelles** et du **groupe vocal Bel Canto**.



Association Centre de soins infirmiers de Doué-la-Fontaine



10 rue St Denis à Doué-la-Fontaine
Tél : 02.41.59.20.52
Le centre tient sa permanence « **vaccination grippe** » les lundis et jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 du 18 octobre au 2 décembre

2010 (sauf jours fériés et le 28 octobre)

La permanence « soins infirmiers » est de 12 h 15 à 13 h tous les jours sauf le dimanche.

ETAT CIVIL depuis janvier 2010

NAISSANCES :

- Paulin REVEAU
- Yann MONTEAN
- Annaëlle DUMOULIN
- Soline COURAUD - GRANGEREAU
- Louane MOREL
- Luna ZANAZZO
- Anaël CAILLAUD
- Sixtine LAGANE

MARIAGES :

- Adeline MAURIER et Stéphane GEORGES
- Sonia DUMOULIN et Cédric HERVE
- Sybil AUDIAU et Diégo MOLINA
- Audrey JAMIN et Olivier PIROT

INFO DERNIERE

Le Conseil Municipal a voté le maintien des abattements de droit commun de la **taxe d'habitation**. Ceux-ci sont moins favorables que ceux pratiqués par le Conseil Général qui ne percevra plus cette taxe.

REHABILITATION DE LA LOGE DE VIGNE ET DU MUR d'ENCLOS



Commencés en septembre 2007 les travaux de réhabilitation du mur et de la loge de vignes vont s'achever ce mois-ci. Autour de Patrice LEFORT, formateur-encadrant au chantier école « patrimoine et Limousinerie » de l'Aspire, une quarantaine de salariés auront travaillé successivement à cette restauration totale, réalisée dans les règles de l'art, c'est-à-dire en respectant la méthode traditionnelle de construction employée lors des siècles précédents. Une deuxième équipe de chantier d'insertion (Aramis) a également participé temporairement à la réfection des murs.

Ces travaux de réhabilitation exécutés dans le cadre de « chantiers d'insertion », ont permis de trouver une sortie positive vers l'emploi ou la formation dans les métiers du gros œuvre à plus de 60% des salariés, ce qui constitue une réussite socioprofessionnelle.

La loge de vignes dite monastique appartenait au XVII^{ème} siècle au prieuré situé à 100m en contrebas. Elle était dans un état pitoyable, rongée par le lierre et menaçait ruine. Hélas, nous ne disposons d'aucune information sur l'histoire de ces monuments.

Des murs de soutènement et une terrasse ont été accolés à la loge et réalisés par le chantier-école, ce qui permettra d'y produire de petites animations.

Le coût de cette opération s'est élevé à environ 140 000€ étalés sur trois budgets et avec un certain nombre de subventions (Europe, Fondation du Patrimoine, région, département, fonds parlementaire), qui ont réduit d'environ 30% la facture. Dans le cadre de la Fondation du Patrimoine un certain nombre d'habitants de la commune ou de communes voisines ont versé une aide, qu'ils en soient remerciés. Une mention spéciale à M. Malinge de la Ménitrie qui a versé une somme conséquente.

La commune de Forges a ainsi contribué à valoriser une partie de notre patrimoine et le résultat ne peut laisser indifférent.

Année 2010
septembre : n° 7

Sommaire

Page 1 :

Retour sur « Tout Feu Tout Flamme »

Page 2 et 3 :

Dossier « Enfance et Jeunesse »

• Assistants maternels

• RAM

• Vacances

Page 4

• Etat Civil

• La loge de vignes

• La Fontaine Musicale



Feu d'artifice d'animations lors du 8^{ème} festival

« Forges Tout Feu Tout Flamme »

Samedi 4 septembre débauche de sons festifs et de rythmes enlevés. Grâce au talent des musiciens des deux groupes présents : « **Babiroussa** » et « **Santa Macairo Orkestar** » l'assistance a pu se laisser emporter par les vagues d'une folie musicale bien maîtrisée. Il y a eu rapidement communion entre ces virtuoses et un public de plus de 600 personnes conquis d'emblée par une invitation constamment renouvelée à se réchauffer aux flammes d'une musique enthousiasmante.

Le dimanche 5 septembre le vide grenier a eu son succès habituel avec 35 exposants heureux de pouvoir profiter d'un cadre de qualité.

Par la suite des milliers de visiteurs se sont pressés le long des 47 stands investis par des exposants ravis de se trouver à Forges dans une ambiance bon enfant qui ne se dément pas année après année. L'invitée d'honneur **Nathalie JARDIN** a pu réaliser un vitrail symbolisant des flammes s'élevant vers le soleil. Son œuvre est visible à la mairie en attendant un lieu d'exposition définitif.

La satisfaction de tous était évidente ainsi **Aude Caillé-Jeandrot** (les Bijoux de Cassandre) venue pour la première fois a écrit : « *Merci beaucoup à tout le monde pour le festival Forges Tout feu tout flamme. Très belle journée, très bien organisée, avec j'imagine un gros travail pour tous les bénévoles. Les gens étaient tous (visiteurs, exposants) très sympas. Nous sommes tous les deux très contents de cette journée. Mille mercis et à bientôt* »

Les enfants s'en sont donné à cœur joie en réalisant de beaux masques dans l'atelier de la « **Rose Bleue** » ou en s'offrant une balade à dos de poneys ou encore en admirant les espèces d'animaux rares présentés dans le cadre d'une mini ferme. Pour la neuvième édition on peut prédire un développement conséquent de cette opération.

Enfin le clou de la journée a été le spectacle en deux actes présenté par la troupe des **Equi Moses** ou les 800 spectateurs présents ont pu découvrir « **L'étrange destin de la Princesse Raymonde** ». La qualité technique du spectacle n'avait d'égal que l'humour déjanté des acteurs en lice. Il est à noter que la Princesse Raymonde choisie au hasard dans la foule s'est trouvée être une nouvelle résidente de la commune de Forges.

Au terme d'un week-end épuisant le Président du comité des fêtes, **Bruno ANDORIN**, exprimait sa satisfaction du devoir accompli et ce grâce à une équipe soudée de 70 bénévoles qui forment l'âme de la commune et la font vivre grâce à leur dynamisme.

Les échos qui nous parviennent montrent combien cette manifestation est appréciée. Un **nouvel esprit forgéen** est en train de séduire, tous ceux qui y adhèrent peuvent en être fiers.



L'assistant maternel agréé indépendant



L'assistante maternelle est une personne agréée pour accueillir régulièrement à son domicile de un à quatre enfants (voir plus sur dérogation) confiés par leurs parents. Elle assure dans un climat familial la santé, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant.

La Loi du 27 juin 2005 fixe les nouvelles conditions de l'exercice et de l'agrément de la profession.

L'agrément, c'est-à-dire le droit d'exercer la profession, lui est délivré par le Président du Conseil Général sur avis des services de Prévention et de Promotion de la Santé Familiale (P.M.I.).

Le document de décision d'agrément précise les horaires d'accueil, autorisé (à la journée ou en périscolaire), l'âge et le nombre d'enfants accueillis, et doit être présenté aux parents. Les assistantes maternelles agréées bénéficient d'une formation obligatoire. Ils doivent être assurés en responsabilité civile professionnelle.

L'assistante maternelle peut choisir d'exercer son métier en libéral (à titre indépendant) ou en tant que salariée d'une crèche familiale.

L'accueil chez une assistante maternelle indépendante



Les parents sont employeurs de l'assistante maternelle. Ils doivent donc appliquer la réglementation du travail en vigueur, ainsi que la Convention collective des assistants maternels du particulier employeur.

Celle-ci définit en particulier les conditions minimales de rémunération, les congés, l'obligation d'établir, pour chaque enfant accueilli, un contrat de travail écrit. L'assistante maternelle est salariée et rémunérée directement par les parents.

Un contrat d'accueil de l'enfant peut également être signé pour définir les modalités d'accueil, les droits et obligations de chacun (principes éducatifs, alimentation, propreté, déplacements...).

Les parents peuvent percevoir une allocation des organismes de prestations familiales (CAF et MSA).

La liste des assistantes maternelles agréées indépendantes est disponible : auprès du Relais Assistantes Maternelles de Yvonne SLIMA à la communauté de communes tel: 02 41 83 99 33

Relais enfance & jeunesse à Forges :
Nicole BOUCHER, Sylvie MICHE, Marie-Chantal QUESSON, Sandrine BOSSARD, Isabelle COURTIN

Le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)

Le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) a pour finalité de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil individuel.

C'est un lieu d'information et d'animation. Chacun peut y trouver des renseignements actualisés sur les prestations, les droits et les démarches à effectuer comme employeur ou salarié.

Ce n'est donc ni un lieu d'accueil des enfants, ni un employeur d'assistantes maternelles.

Le R.A.M. concourt à la professionnalisation des assistantes maternelles. Il participe au recensement de l'offre et de la demande d'accueil sur son territoire et à la diffusion de ces informations.

Le Relais assure différents services auprès des parents, des professionnels de l'accueil à domicile (assistantes maternelles, candidates à l'agrément...), et des acteurs de la petite enfance, sur un territoire défini (souvent une commune ou une Communauté de communes).



Les Relais Assistantes Maternelles favorisent la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents, par l'organisation de réunions à thème, d'animations...

Le budget de fonctionnement du R.A.M. est couvert par une prestation de la CAF et un financement de la communauté de communes.

L'utilisation du service est libre et gratuite.

Pour plus de renseignements contactez son animatrice, Yvonne SLIMA à la communauté de communes au 02 41 83 99 33

Les Maisons d'Assistants Maternels :



Les Maisons d'Assistants Maternels sont de nouveaux lieux d'accueil pour les jeunes enfants (âges des enfants accueillis définis par maison). Plusieurs assistants maternels font le choix d'exercer ensemble leur métier, au sein d'un local commun hors de leur domicile personnel.

L'ancien logement communal pourrait servir à cet effet mais les travaux à effectuer y sont considérables et les financements à trouver.

AIDES SCOLAIRES

Bourse scolaire

Une contribution d'un montant de 50 € est versée à toutes les familles de Forges ayant un enfant inscrit dans une école **maternelle, primaire ou maison familiale**. Cette mesure a été étendue exceptionnellement aux enfants inscrits dans un **collège de la ville de Doué la Fontaine**. De plus, une contribution de 100 € est attribuée par enfant pensionnaire jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Aide aux voyages scolaires

Au titre **de l'aide aux voyages scolaires**, le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Forges verse une somme qui assure une participation aux frais du voyage.

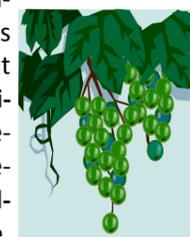
Cette aide est attribuée à tous les enfants inscrits dans un établissement **primaire ou secondaire** ou dans une **maison familiale**.

Le montant de la somme allouée est fonction des revenus des familles. Elle ne peut dépasser 50% de la participation des familles et est plafonnée à 155 €.

Les modalités de ces aides sont précisées dans une circulaire que vous allez recevoir.

CEL (Contrat Educatif Local)

Le Contrat éducatif Local s'adresse aux enfants du CP à la 3ème.



La saison débutera aux **vacances de la Toussaint** avec de la *poterie* et de la *danse* pour les CP-CE1, un *atelier robotique* et une journée de *sensibilisation à l'agriculture biologique et découverte de la vigne* pour les CE2-CM1-CM2.

Une *animation multisports* sera aussi proposée les **27 et 28 octobre** à Forges pour les enfants du CP au CM2.

Le Club nature, *ves-souris*, la *cuisine primaire* ou *secondaire* ou dans une *maison familiale*.

Le montant de la somme allouée est fonction des revenus des familles. Elle ne peut dépasser 50% de la participation des familles et est plafonnée à 155 €.

Un programme complet sera distribué aux familles concernées.

Contact: Sylvie Miché

Les dates des vacances:

La rentrée scolaire des élèves a eu lieu le jeudi 2 septembre en métropole.

Pour l'ensemble des élèves de métropole :

- **les vacances de Toussaint** débuteront le samedi 23 octobre 2010 après la classe pour s'achever le jeudi 4 novembre 2010 au matin,
- **les vacances de Noël** débuteront le samedi 18 décembre 2010 après la classe, elles s'achèveront le lundi 3 janvier 2011,
- **Les congés d'hiver** débuteront pour la zone A le samedi 26 février 2011 après la classe pour s'achever le lundi 14 mars 2011,
- **Les vacances de printemps** débuteront le samedi 23 avril après la classe pour s'achever le lundi 9 mai,
- le début **des vacances d'été** est fixé au samedi 2 juillet 2011 après la classe.

Voici un **tableau de spectacles** réservés aux plus jeunes, spectacles qui se dérouleront dans la région. L'âge qui est indiqué est l'âge minimum conseillé pour profiter du spectacle. Il est sûrement possible de se regrouper pour se rendre sur place.

Contact :
Sylvie MICHE ou Nicole BOUCHER

PROGRAMME OCTOBRE 2010

Calendrier	Compagnie	Spectacle	Lieu	Réservation	Style	Age mini.
Merc. 6 (16h)	Foule théâtre	Ficelles (45mn)	Cinéfil - Vihiers	02 41 78 26 21	Théâtre	3 ans

PROGRAMME NOVEMBRE 2010 (Festival Mômes en folie)

Sam 6 (20h)	Le MJM	Ecoute ta mère et mange ton short (1h10)	La Closerie Montreuil-Bellay	02 41 40 17 60	Concert rock	5 ans
Dim 7 (16h)	Cie Etant donné	Papotages (45mn)	Salle Beaurepaire Saumur	02 41 83 30 83	Conte chorégraphique et musical	7 ans
Merc. 10 (14h30)	Opéra pagaï	Les excuses de Victor (1h10)	La Closerie Montreuil-Bellay	02 41 40 17 60	Marionnettes et vidéo	5 ans
Merc. 10 (16h)	Achille Grimaud	Derrière le préau (55mn)	Salle Beaurepaire Saumur	02 41 83 30 83	Théâtre et récit	7 ans
Merc. 10 (9h30et14h30)	Cie des batteurs de pavés	Le conte abracadabrant (40mn)	Allonnes	02 41 40 17 60	Théâtre	6 ans
Jeu. 11 (16h)	La Manivelle théâtre	Le journal de grosse patate (1h)	Salle Beaurepaire Saumur	02 41 83 30 83	Théâtre	8 ans
Vend 12 (18h30)	Cie Le bruit qui court	Le dompteur des animaux	Le Vaudelnay	02 41 83 30 83	Burlesque	5 ans
Sam 13 (9h30et 11h)	Le Clan des songes	La nuit s'en va le jour (35mn)	La Closerie Montreuil-Bellay	02 41 40 17 60	Marionnettes	3 ans
Dim 14 (16h)	Cie Thé à la rue	La succulente histoire de Thomas Farcy (50mn)	Salle Beaurepaire Saumur	02 41 83 30 83	Théâtre d'objets, conte et théâtre	5 ans
Dim 28 (16h)	Cie Luc Amoros	Je leur construisais des labyrinthes (1h)	Salle Beaurepaire Saumur	02 41 83 30 83	Théâtre	8 ans